



## Des dizaines de milliers de Français privés d'aide au logement

Par [Kumaran Ira](#)

Mondialisation.ca, 07 août 2017

[wsws.org](http://wsws.org)

Région : [L'Europe](#)  
Thème: [Loi et Justice](#)

Alors que Macron a annoncé une réduction de cinq euros des aides au logement (APL) pour les allocataires à faible revenu, l'Etat menace en réalité de priver plusieurs dizaines de milliers de bénéficiaires de toute allocation à la rentrée, selon des estimations dans la presse.

Suite à un effet de seuil depuis janvier 2007, si un allocataire touche une aide inférieure à 15 euros, il est privé des APL. Selon BFM Business, « avec le coup de rabot général annoncé, tous ceux qui touchent aujourd'hui entre 15 et 19 euros sortiront tout simplement des dispositifs. »

Selon les données de la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales), près de 50.000 allocataires ne percevraient plus aucune aide au logement. Il s'agit de 20.224 bénéficiaires de l'Aide Personnalisée au Logement (APL), de 8.415 bénéficiaires d'Allocation de Logement à caractère Familiale (ALF) et de 19.757 bénéficiaires d'Allocation de Logement à caractère Social (ALS).

Ainsi, le gouvernement ne va pas seulement économiser 60 euros par an et par bénéficiaire ; il va toucher jusqu'à 228 euros par an, quand on prend en compte les 50.000 allocataires qui perçoivent entre 15 et 19 euros d'aides.

L'Etat verse environ 18 milliard d'euros pour les aides au logement par an. Grâce à cette réduction de 5 euros, il compte économiser 32 millions d'euros par mois (390 millions d'euros par an). Mais, il s'ajoute une économie de 11 millions d'euros par l'élimination de ces 50.000 allocataires.

La réduction de APL fait partie de dizaines de milliards d'euros en coupes sociales que prépare Macron, alors que ses réformes de la fiscalité de l'épargne et du patrimoine font encore davantage de cadeaux aux riches au détriment des travailleurs. Les deux mesures, sur l'ISF (Impôt de solidarité sur la fortune) et les revenus mobiliers, dont Macron veut faire bénéficier les riches, coûteraient 7 milliards, selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)..

Il n'est pas difficile de savoir quelles couches sociales vont profiter de ces réductions d'impôt. Selon *Marianne*, « La réponse est sans appel : pour les 0,01% les plus riches du pays, les deux mesures phares d'Emmanuel Macron signifieraient l'exonération de l'ordre de 1 million d'euros d'impôt en moins par ménage. »

Selon une note de l'OFCE, les mesures de Macron rapporteraient en moyenne 4.225 euros aux 1 pour cent des Français les plus aisés, soit un gain de pouvoir d'achat de 3,1 pour cent. Par contre, pour les 90 premiers déciles, c'est-à-dire les 90 pour cent les plus pauvres, le gain moyen par ménage serait de 55 euros, soit 0,3 pour cent, en moyenne. Les bénéficiaires de la réforme parmi les 9 premiers déciles aurait un gain moyen de 133 euros, mais une large proportion des 9 premiers déciles ne bénéficient pas du tout de la réforme.

Selon les calculs de Marianne sur la base des données de l'OFCE, « Mais en réalité la culbute est encore plus intéressante pour les riches parmi les riches, la tête d'épingle de la distribution, c'est à dire les 0,01 pour cent des ménages. Dans cette catégorie, un couple avec deux enfants dispose d'un revenu mobilier de 3,4 millions d'euros sur les 6,3 millions d'euros de revenus global annuel. Pour eux, l'économie d'impôts avec le prélèvement forfaitaire unique serait considérable, proche de 450.000 € ».

Cette mesure de Macron démasque les illusions répandues par les médias, selon lesquels c'était un jeune entrepreneur qui allait par son seul dynamisme revitaliser l'économie française. Il compte en effet rendre la France plus « attractive » aux investisseurs en gonflant les inégalités. Il compte intensifier la politique d'austérité en menant des réformes sociales, dont la loi travail, visant à éliminer les droits sociaux obtenus par les travailleurs au 20e siècle, et en même temps transférer des milliards d'euros vers les dépenses sur l'armée et la guerre.

Le 2 août, le parlement a définitivement adopté le projet de loi d'habilitation autorisant le gouvernement à réformer le code du travail par ordonnances. La réforme, très contestée par la majorité de la population, comprend les mesures dont le plafonnement des indemnités aux prud'hommes; la dérogation par les entreprises aux accords de branche et au Code du Travail ; et la facilitation des licenciements.

Macron veut imposer les réformes des retraites et de l'assurance chômage par ordonnances. L'introduction d'une retraite par cotisation permettra éventuellement à l'Etat d'éliminer le droit à une retraite financée par l'Etat. Avec sa réforme de l'assurance chômage, le contrôle des demandeurs d'emploi sera renforcé, et les chômeurs risquent de perdre la durée des allocations-chômage.

Les mesures annoncées par le gouvernement provoqueront une large opposition des travailleurs. A peine arrivé au pouvoir depuis trois mois, Macron et son gouvernement sont déjà impopulaires. Selon les derniers sondages, la popularité de Macron est en forte baisse, à 40 pour cent, un niveau quasi inédit sous la Ve République.

La chute reflète l'annonce des coupes budgétaires et de la baisse des aides au logement. Les salariés à la fonction publique voient leurs salaires gelés ; les retraités seront touchés par une hausse de la fiscalité

Selon le politologue Jérôme Fourquet, de l'Ifop, cette chute est due à la « politique d'austérité » menée par le gouvernement. Elle résulte aussi « de mécontentements et de griefs divers qui émanent de catégories de la population très différentes », notamment, les ouvrières, les fonctionnaires et les retraités.

Kumaran Ira

Articles Par : [Kumaran Ira](http://wsws.org)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)